

# Commune du Mont-sur-Lausanne

## Initiative populaire communale

### « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! »

Seul.e.s peuvent signer les électrices et les électeurs suisses et étrangers inscrit.e.s au rôle de la Commune Le Mont-sur-Lausanne

Le délai de récolte des signatures commence le xx.12.2021 et prend fin le xx.12.2021

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable (art. 282 du Code pénal suisse)

L'initiative peut être retirée sur la base d'une décision prise à la majorité absolue des membres du comité (art. 106 p LEDP)

Les électrices et électeurs soussigné.e.s demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral du Mont-sur-Lausanne, conformément à l'article 147 de la Constitution du Canton de Vaud :

**Acceptez-vous l'initiative populaire**  
**« Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » ?**

L'initiative « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » demande que le périmètre entier du plan de quartier Valleyre approuvé par le Conseil communal le 19 juin 2006 soit classé en zone inconstructible et fasse l'objet d'une planification tendant à sa préservation sous forme d'espace de délasserement et de préservation de la nature.

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes aux listes d'initiative : les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste

1	NOM(S) A la main et très lisiblement	Prénom(S)	Date de naissance exacte			Adresse complète (Rue et numéro)	Signature	Contrôle Laisser en blanc
			J	M	A			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Au nom de la Municipalité (sceau et signature) :

La Municipalité atteste que les citoyen.e.s ci-dessus sont inscrit.e.s au rôle des électrices et électeurs à la date du \_\_\_\_\_ (jour de la remise de la liste pour attestation) et que le nombre de signatures valables apposées sur la présente liste est de \_\_\_\_\_



**Comité d'initiative :**

1. **BESSON Brigitte**, conseillère communale, association Le Mont citoyen, domiciliée Rte du Jorat 9
2. **CULAND Pierre-François**, conseiller communal, association Le Mont citoyen, domicilié Ch. de Pré-Marin 10
3. **EMERY Antoinette**, conseillère communale, association Le Mont citoyen, domiciliée Ch. du Milieu 9
4. **Dr. FREI Alain**, co-Pdt Grand-parents pour le climat, domicilié Chemin du Pré-d'Ogue 2
5. **LECOMTE Christophe**, collectif de la Valleyre, domicilié Rue du Village 4
6. **MUDDIMAN-FREY Kate**, collectif de la Valleyre, domiciliée Ch. du vallon 1
7. **ROULET Catherine**, anc. députée au Grand Conseil, conseillère communale, association Le Mont citoyen, domiciliée Ch. du Mottier 44
8. **Dr. SIMON Stéphane**, association MontAvenir, association Le Mont citoyen, domicilié Ch. de la Valleyre 17
9. **SIREJOLS Daniel**, Pdt association MontAvenir, domicilié Ch. de la Valleyre 19

Cette liste doit être renvoyée, même partiellement remplie, avant le xx.03.2022 au Comité d'initiative « Des arbres pour la commune ! », p.a. Stéphane Simon Chemin de la Valleyre 17 CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne